



## Signification de vente par courrier de l'huissier

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'ai reçu ce jour 13/02 une signification de vente par courrier de l'huissier pour le 18/02 elle a été établie le 10/02 pour une dette de 3617 euros pour laquelle je dois régler 100 euros par mois mais voilà depuis deux mois je suis seule avec deux enfants et vit avec 713 euros de rsa . le mois dernier je n'ai pas pu verser mais le 10/02 j'ai envoyé un mandat de 50 euros

l'huissier peut elle quand même saisir mes meubles le 18/02?

merci de votre réponse car je suis dans un état second

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

j'ai reçu ce jour 13/02 une signification de vente par courrier de l'huissier pour le 18/02 elle a été établie le 10/02 pour une dette de 3617 euros pour laquelle je dois régler 100 euros par mois mais voilà depuis deux mois je suis seule avec deux enfants et vit avec 713 euros de rsa . le mois dernier je n'ai pas pu verser mais le 10/02 j'ai envoyé un mandat de 50 euros

l'huissier peut elle quand même saisir mes meubles le 18/02?

Malheureusement oui, la saisie-vente est parfaitement valable. D'une part, il faut savoir que l'échelonnement de la dette consentie par le créancier n'a aucune force obligatoire. Cela signifie qu'à tout moment le créancier peut renoncer à cet échelonnement et vous demander de payer l'intégralité immédiatement.

Dans la mesure où vous avez un incident de paiement sur ces deux derniers mois, il va être difficile d'éviter cette saisie-vente.

Il est néanmoins possible de contester la saisie-vente devant le juge de l'exécution en demandant des délais de paiements sur le fondement de l'article 1244-1 du Code civil, mais vu les délais cela risque d'être trop tard. En effet, il faut savoir que le recours devant le JEX n'est pas suspensif et que la procédure va se poursuivre..

Je suis désolé,

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Oui mais j'ai tout de même versé 50 en novembre début des mensualités 100 euros en décembre et 50 ce mois ! je ne suis pas resté en silence à savoir que je ne travaille pas et le rsa est le seul revenu pour régler tout ce que je dois et nourrir deux enfants

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

oui mais j'ai tout de même versé 50 en novembre début des mensualités 100 euros en décembre et 50 ce mois ! je ne suis pas resté en silence à savoir que je ne travaille pas et le rsa est le seul revenu pour régler tout ce que je dois et nourrir deux enfants

J'ai bien compris tout cela. Je vous explique simplement que l'huissier a le pouvoir de pratiquer cette saisie et que l'on ne peut pas faire grand chose pour y échapper. Je n'ai pas dit que cela était juste vis à vis de votre situation familiale..

Très cordialement.